

Orientation

6/7

CLAP

FICHE N° 35 i

Version : 8

Directive 97/23/CE

Mots clés : Examen visuel

Essais non destructifs

END

Référence directive : Annexe I § 3.1.3- 97/23/CE

Accepté par le GTP :

03/10/2002

Accepté par le CLAP :

03/10/2002

Sujet : EES Fabrication – Examen visuel

Question :

Est-ce-que le concept d'essai non destructif tel qu'indiqué à l'annexe I § 3.1.3 couvre également les examens visuels ?

Réponse :

Non.

En conséquence, le § 3.1.3 de l'annexe I n'est pas applicable au personnel qui effectue « l'essai visuel » tel que traité dans l'EN 473:2000.

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Reprise de l'orientation 6/7 (03/10/2002) et correction rédactionnelle en date du 16-09-2004.